

## Chronologie des événements de la mise en œuvre de la réforme des retraites

*année 2016, mise à jour au 25 novembre*

<b>22 novembre</b>	Dans Portrait social 2016, l'Insee prévoit la stabilité de l'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère pour les générations nées entre 1960 et 1990.
<b>3 novembre</b>	Annonce par le ministre de l'agriculture d'une conférence sur les retraites des agriculteurs d'ici la fin de l'année, en vue d'une éventuelle revalorisation.
<b>13 octobre</b>	Lancement officiel du compte personnel retraite, pour regrouper tous les droits à retraite d'un salarié. On crée ce compte en se connectant sur <a href="https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html">https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html</a>
<b>10 octobre</b>	Rapport de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la loi du 20 janvier 2014 : 98 % des textes d'application ont été publiés, un seul article de loi n'a pas eu son décret : le cumul emploi-retraite, simplifié depuis par le PLFSS de 2016.
<b>10 octobre</b>	Circulaire Agirc annonçant le relèvement de la cotisation GMP (garantie minimale de points) à 844,56 € (816,84 € en 2016).
<b>10 octobre</b>	Une étude de l'Unédic citée par le COR révèle que le nombre de chômeurs de 60 et 61 ans indemnisés a plus que doublé depuis 2008.
<b>10 octobre</b>	Le Trésor annonce qu'un relèvement de l'âge de la retraite apporterait 0,7 % de PIB en plus par année de recul
<b>7 octobre</b>	Annonce du gel des valeurs de points AGIRC-ARRCO au 1 <sup>er</sup> novembre 2016.
<b>29 septembre</b>	Annonce par le secrétaire d'État au budget de la non revalorisation des retraites au 1 <sup>er</sup> octobre, en raison d'une inflation nulle.
<b>23 septembre</b>	La Commission des comptes de la Sécurité sociale prévoit un pic de retraite anticipée pour carrières longues, avec près de 300 000 retraités concernés.
<b>20 septembre</b>	Rapport de la Cour des comptes qui reconnaît le redressement financier des régimes de retraites des salariés du privé mais préconise d'anticiper le retour de possibles déséquilibres si la croissance est plus faible que prévu.
<b>2 septembre</b>	Publication du décret n° 2016-1188 du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 relatif à la liquidation unique des retraites de base des polypensionnés du régime général de sécurité sociale, des salariés agricoles et des professions artisanales, industrielles et commerciales à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2017. Le régime compétent sera le dernier régime d'affiliation, sauf exceptions liées à un des régimes.
<b>31 août</b>	Publication du décret n° 2016-1175 du 30 août 2016 qui garantit le versement de la pension de réversion 4 mois au plus à compter du dépôt d'une demande complète.
<b>29 août</b>	Note du Trésor qui chiffre l'économie réalisée sur le solde des régimes de retraite par l'accord sur les retraites complémentaires en octobre 2015 : 0,3 % du PIB à partir de 2020 et... jusqu'à 2060, avec une amélioration du solde de 6,5 Mds en 2020 et 8 Mds en 2030.
<b>2 août</b>	Circulaire de la Cnav précisant les règles qui permettent aux stagiaires de la formation continue d'acquérir un trimestre d'assurance vieillesse.
<b>1<sup>er</sup> juillet</b>	Début de remontée, prévue dans la loi de 2010, de l'âge de la retraite à taux plein : pour les personnes nées au 2 <sup>ème</sup> semestre 1951, il passe de 65 ans à 65 ans et 4 mois, 1 <sup>ère</sup> étape de la progression jusqu'à 67 ans (pour ceux nés à partir de 1955).

<b>15 juin</b>	Le COR (Conseil d'orientation des retraites) diminue de moitié sa prévision de besoin de financement supplémentaire du système de retraite en 2020 (0,2 % au lieu de 0,4 % du PIB).
<b>29 mars</b>	Circulaire de la Cnav communiquant la revalorisation de 0,1 % des minimums retraite et invalidité.
<b>24 mars</b>	Le déficit des retraites complémentaires Agirc-Arrco a un peu diminué en 2015 à 3,02 milliards (3,15 milliards en 2014), surtout le déficit de l'Agirc avec 1,487 milliard à - 500 millions par rapport à 2014 (2 milliards), alors que le déficit de l'Arrco s'est aggravé à 1,532 milliard en 2015 (1,142 milliard en 2014).
<b>8 mars</b>	Selon la CNAV, les réformes des retraites ont retardé les départs en retraite (réformes de 2010) mais le renforcement des possibilités de départ anticipé pour carrière longue (2012) a permis à un plus grand nombre de salariés d'avancer leur départ.
<b>10 février</b>	Dans son rapport annuel, la Cour de comptes prévient que le gain d'économie produit par l'accord Agirc-Arrco ne sera que de 800 millions en 2016 et non 1 milliard comme prévu par le gouvernement.
<b>10 février</b>	Parution d'une étude du ministère des Affaires sociales sur l'évolution des dépenses de retraite sur 30 ans : 1981-1992 + 3,7 %/an (retraite à 60 ans) ; 1993-2003 : +2,4 %/an (réforme Balladur) ; 2003-2014 : +2,9 %/an (arrivée en retraite des baby-boomers).
<b>7 février</b>	Parution d'un décret qui permet aux impatriés ayant travaillé moins de 2 ans en France de se faire rembourser leurs cotisations au régime général de base, plutôt que de recevoir une pension minimale.
<b>5 février</b>	Circulaire de la Cnav sur le calcul des retraites anticipées pour pénibilité. Si 10 points constituent une majoration de durée d'assurance d'1 trimestre, cela jouera seulement sur le taux de liquidation (donc évitera une décote) sans être compté dans le nombre de trimestres cotisés.